

**Fiche de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



Nom commercial du produit : CIRE D'ENTRETIEN  
Art. Nr. 4030  
Date d'exécution : 01.08.2012  
Date d'édition : 18.09.2012

Version : 1.0.0

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

CIRE D'ENTRETIEN  
Art. Nr. 4030

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes

Catégories de produits Revêtements et couleurs, matériels de remplissage, enduits, diluants

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur (fabricant/importateur/utilisateur en aval/vendeur)

BIOFA Naturprodukte W.Hahn GmbH

Rue : Dobelstr.22

Code postal/Lieu : D-73087 Bad Boll

Téléphone : +49 (0) 7164-9405-0

Telefax : +49 )0) 7164-9405-94

#### Contact pour informations :

Renseignements: Assurance qualité, interlocuteur pour informations: Mr Andreas Beuttenmüller. E-Mail (personne compétente): a.beuttenmueller@biofa.de

Importateur France: EUROP LABO, 3 rue Gutenberg ZA, LA WANTZENAU. Tél. 0033(3)88592285 / Fax 0033(3)88592292 / E-Mail: biofafrance@eurolabo.com

## 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Aucune

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Marquage spécial de certaines préparations

101

Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

### 2.3 Autres dangers

Aucune.

Résultats des analyses PBT et vPvB: Non applicable!

## 3. Composition/Informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Composants dangereux

Aucune

## 4. Premiers secours

**Fiche de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



**Nom commercial du produit :** CIRE D'ENTRETIEN  
Art. Nr. 4030  
**Date d'exécution :** 01.08.2012  
**Date d'édition :** 18.09.2012

**Version :** 1.0.0

#### **4.1 Description des premiers secours**

##### **Informations générales**

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

##### **En cas d'inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

##### **En cas de contact avec la peau**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Opérer ensuite un nettoyage ultérieur avec : Eau  
En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

##### **Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Enlever éventuellement les lentilles de contact et continuer à rincer.

##### **En cas d'ingestion**

Appeler immédiatement un médecin. Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud. Ne pas provoquer de vomissement. En cas de vomissements, s'assurer que cela n'obstrue pas la trachée. Rincer la bouche abondamment à l'eau.

#### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

#### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

### **5. Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1 Moyens d'extinction**

##### **Moyen d'extinction approprié**

Mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Eau en aérosol Poudre d'extinction.

#### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie il se dégage une épaisse fumée noire. L'inhalation/ingestion de produits de décomposition peut entraîner des effets graves pour la santé. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Oxydes nitriques (NO<sub>x</sub>)

#### **5.3 Conseils aux pompiers**

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

### **6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Risque de glissade en cas de déversement. Assurer une aération suffisante. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'un masque respiratoire. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

#### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pénétration dans les cours d'eau ou canalisations se conformer aux directives locales des autorités compétentes.

#### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

## Fiche de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : CIRE D'ENTRETIEN  
Art. Nr. 4030  
Date d'exécution : 01.08.2012  
Date d'édition : 18.09.2012

Version : 1.0.0

### Pour nettoyage

Pour de grandes quantités, pomper le produit. Les petites quantités ainsi que les résidus secs seront recueillis avec des matériaux absorbants non inflammables (par ex. sable, terre, vermiculite, silice) et donnés à recycler selon les directives locales dans des contenants adaptés. ( voir paragraphe 13). Rincer abondamment avec de l'eau.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Avoid contact with skin and eyes.

Conserver le récipient bien fermé. Ne pas vider le récipient avec de la pression. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Se conformer à la législation sur les consignes de protection et de sécurité.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément aux recommandations et consignes de sécurité de l'entreprise.

#### Informations sur l'entreposage commun

Tenir à l'écart de: alcalies (bases). Acide. Agents oxydants

Classe de stockage : 12

#### Autres indications relatives aux conditions de stockage

Consulter les recommandations sur les étiquettes et les fiches techniques. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger contre Forte chaleur. Gel. Bien refermer les pots entamés et les stocker verticalement, afin d'éviter tout déversement.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Cire dure pour l'entretien des sols en bois ou liège.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Aucune

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Dispositifs techniques appropriés de commande

Non applicable.

#### Protection individuelle

Adapter les mesures de protection personnelles en fonction de la quantité et de la concentration de matières dangereuses aux postes de travail.

#### Protection yeux / visage

Protection oculaire appropriée Lunettes avec protections sur les côtés

#### Protection de la peau

Après le nettoyage, utiliser un produit de soin dermique gras.

#### Protection des mains

Porter les gants de protection homologués DIN EN 374

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Matériau approprié : NBR (Caoutchouc nitrile).

Epaisseur du matériau des gants 0,35 mm

# Fiche de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : CIRE D'ENTRETIEN  
Art. Nr. 4030  
Date d'exécution : 01.08.2012  
Date d'édition : 18.09.2012

Version : 1.0.0

Temps de pénétration (durée maximale de port) > 480 min.

NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel)  
Epaisseur du matériau des gants 0,5 mm  
Temps de pénétration (durée maximale de port) > 480 min.

PVC (Chlorure de polyvinyle)  
Epaisseur du matériau des gants 0,5 mm  
Temps de pénétration (durée maximale de port) > 480 min.

### Protection corporelle

Porter des vêtements de travail étanches.  
Matériel recommandé Fibres naturelles (coton)

### Protection respiratoire

Non applicable.

### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Voir chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État : liquide  
Couleur : blanchâtre

#### Odeur

caractéristique

#### Seuil olfactif

Non déterminé.

#### Données de sécurité

Température de fusion/plage de fusion :			Aucune donnée disponible	
Température d'ébullition/plage d'ébullition :	( 1013 hPa )	>	100 °C	
Température de décomposition :			Aucune donnée disponible	
Point éclair :			non applicable	DIN EN ISO 1523
Température d'ignition :			non applicable	
Seuil minimal d'explosion :			non applicable	
Seuil maximal d'explosion :			non applicable	
Pression de la vapeur :	( 50 °C )		Aucune donnée disponible	
Densité :	( 20 °C )		0,992 - 0,994 g/cm <sup>3</sup>	DIN 53217
Test de séparation des solvants :	( 20 °C )		non applicable	
Solubilité dans l'eau :	( 20 °C )		parfaitement miscible	
Valeur pH :			6,5 - 6,8	
Temps d'écoulement :	( 20 °C )	<	20 s	DIN gobelet 4 mm
Teneur en corps solides :			2,5 - 3,0 Pds %	
Teneur en solvant :			0 Pds %	
Teneur en COV maximale (CE) :		<	0,1 Pds %	

Auto-inflammabilité: Le produit n'est pas auto-inflammable.  
Risque d'explosion Non applicable.

**Fiche de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



**Nom commercial du produit :** CIRE D'ENTRETIEN  
Art. Nr. 4030  
**Date d'exécution :** 01.08.2012  
**Date d'édition :** 18.09.2012

**Version :** 1.0.0

Densité relative: Non déterminée.  
Densité de vapeur: Non déterminée.  
Vitesse d'évaporation: Non déterminée.  
Coefficient de répartition (n-octanol/eau): Non déterminé.

## 9.2 Autres informations

Aucune

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pour une utilisation, manipulation et stockage conforme à la destination du produit, il n'y a pas de réaction dangereuse connue.

### 10.2 Stabilité chimique

En conformité avec les recommandations pour l'utilisation, la manipulation et le stockage (voir paragraphe 7).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune.

### 10.4 Conditions à éviter

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

### 10.5 Matières incompatibles

alcalies (bases). Acide. Agents oxydants.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie ou de décomposition thermique par hautes températures, cela peut engendrer des produits de décomposition comme: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone. Oxydes nitriques (NOx). suie.

## 11. Informations toxicologiques

Absence de données toxicologiques. La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Effet irritant et caustique

##### Irritation primaire de la peau

Le produit: non irritant.

##### Irritation des yeux

Le produit: non irritant.

##### Irritation des voix respiratoires

Le produit: non irritant.

#### Sensibilisation

non sensibilisant.

#### Toxicité après prises répétées (subaiguë, subchronique, chronique)

Absence de données toxicologiques.

#### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

##### Cancerogénité

Absence de données toxicologiques.

##### Mutagénéité des gamètes/Génotoxicité

Absence de données toxicologiques.

**Fiche de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



**Nom commercial du produit :** CIRE D'ENTRETIEN  
Art. Nr. 4030  
**Date d'exécution :** 01.08.2012  
**Date d'édition :** 18.09.2012

**Version :** 1.0.0

**Toxicité pour la reproduction**  
Absence de données toxicologiques.

## 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Les tensio actifs / savons dans cette préparation sont conformes aux exigences sur les détergents 648/2004/UE et leur bio-dégradabilité.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII

### 12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

### 12.7 Autres indications écologiques

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### Élimination du produit/de l'emballage

Les résidus et emballages vides doivent être classifiés conformément à la réglementation sur les déchets.

#### Code de déchet / désignations des déchets selon code EAK / AVV

##### Code des déchets produit

20 01 30

##### Désignation des déchets

Produits de nettoyage, à l'exception de ceux concernés par 20 01 29\*

##### Solutions pour traitement des déchets

##### Élimination appropriée / Emballage

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

## 14. Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Fiche de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



Nom commercial du produit : CIRE D'ENTRETIEN  
Art. Nr. 4030  
Date d'exécution : 01.08.2012  
Date d'édition : 18.09.2012

Version : 1.0.0

#### 14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

### 15. Informations réglementaires

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Règlement n° 2037/2000/CE relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Non applicable.

Directive 96/82/CE pour la maîtrise des risques en cas de graves accidents avec des matières dangereuses N'est pas soumis au 96/82/CE

##### Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

None, if handled according to order.

##### Störfallverordnung

N'est pas soumis au StörfallVO (Ordonnance relative aux défaillances techniques).

##### Classe risque aquatique (WGK)

Classe : nwg (Sans danger pour l'eau) Classification selon VwVwS

##### Informations complémentaires

Giscode : GE 10

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de cette préparation, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### 16. Autres informations

#### 16.1 Indications de changement

Aucune

#### 16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

#### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Directives CE 67/548/EG selon 1999/45/EG version en vigueur

Décret (CE) Nr. 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) version en vigueur.

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1207/2008 [CLP] Consignes relatives au transport selon ADR, RID, IMDG, IATA version en vigueur.

Selon Fiches de Données de Sécurité du fournisseur de matières premières, selon laboratoire d'essais approuvé ou détermination interne.

#### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1207/2008 [CLP]

##### Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Aucune

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

**Fiche de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



**Nom commercial du produit :** CIRE D'ENTRETIEN  
Art. Nr. 4030  
**Date d'exécution :** 01.08.2012  
**Date d'édition :** 18.09.2012

**Version :** 1.0.0

---

EUH210                      Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**16.5 Teneur en taux de R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

Aucune

**16.6 Indications de stage professionnel**

Aucune

---

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Il est temporairement possible, jusqu'à écoulement du stock en fonction des rotations, qu'il y ait des mentions différentes sur les étiquettes par rapport aux fiches de sécurité. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Les mentions de cette fiche de données de sécurité n'apportent pas de garantie sur les propriétés du produit et ne justifient pas de situation juridique contractuelle. Le produit ne doit être utilisé qu'en fonction des indications mentionnées paragraphes 1 et 7 de cette fiche de données de sécurité et conformément aux indications et applications prévues sur les étiquettes et fiches techniques du produit.

---